

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de fournitures :

Location-vente d'une abatteuse

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 Identification du pouvoir adjudicateur
- ARTICLE 2 Objet du marché
- ARTICLE 3 Forme du marché
- ARTICLE 4 Décomposition de la consultation
- ARTICLE 5 Composition du dossier de consultation des entreprises et modalités de retrait
5-1 Composition du dossier de consultation
5-2 Retrait du dossier de consultation
- ARTICLE 6 Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres
- ARTICLE 7 Présentation des candidatures et des offres
7-1 Contenu du dossier de candidature
7-2 Contenu des offres
- ARTICLE 8 Classement des candidatures et des offres
8-1 Classement des candidatures
8-2 Classement des offres
- ARTICLE 9 Renseignements complémentaires

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent marché est initié pour le compte de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) de Haute-Corrèze (siège social : Rue de l'Agriculture – 19160 NEUVIC), représenté par Monsieur Eric CAZASSUS, son Directeur.

Le centre constitutif concerné par le marché est :

Atelier Technologique
Rue de l'Ecole Forestière
19250 MEYMAC
Tél : 05 55 46 06 88 ou 05 55 46 09 09
Fax : 05 55 46 04 59
Mél : legta.meymac@educagri.fr

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la location-vente d'une abatteuse.

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE

Le marché est passé selon la procédure formalisée suivante : procédure d'appel d'offres ouvert en application du 1° de l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et du 1°a) de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

ARTICLE 4 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Au vu de l'objet de la consultation, l'allotissement ne peut être retenu.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET MODALITES DE RETRAIT

5-1 : Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comprend les éléments suivants :

- le règlement de la consultation,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes financières n°1, 2 et 3.

5-2 - Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <http://www.lycees-neuvic-meymac.fr/meymac/conseil-administration.php>

Il est également remis gratuitement à chaque candidat, après que celui-ci en ait fait la demande :

Par courriel : legta.meymac@educagri.fr (*)

() : les bureaux de l'administration seront fermés du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 07 janvier 2018 inclus. Durant cette période, le dossier de consultation des entreprises peut être demandé à l'adresse électronique suivante : david.dauphin@educagri.fr*

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Date et heure limites de réception des plis : **08 février 2018, à 10h00.**

Les dossiers reçus après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

Modalités de remise des plis : les plis seront envoyés uniquement par voie postale en recommandé avec accusé de réception portant la mention suivante : **NE PAS OUVRIR - MARCHÉ DE FOURNITURES : LOCATION-VENTE D'UNE ABATTEUSE** (mention à indiquer impérativement).

Adresse de dépôt des plis : Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole (L.E.G.T.P.A.) de Meymac – Rue de l'Ecole Forestière – 19250 MEYMAC

Jours et heures d'ouverture du service administratif du L.E.G.T.P.A. de Meymac en période scolaire (*)

Du lundi au jeudi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

Le vendredi, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

(*) : les bureaux de l'administration seront fermés du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 07 janvier 2018 inclus.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7-1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française et signé par la personne habilitée.

Le dossier devra comporter :

- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- tout document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager juridiquement le candidat (délégation de pouvoir...),
- tout document relatif à l'aptitude du candidat à exercer une activité professionnelle : inscription sur un registre professionnel,
- une présentation du candidat indiquant :
 - ses capacités techniques et professionnelles,
 - ses capacités économiques et financières,
- une liste de références,
- une attestation d'assurance professionnelle.

Le cas échéant, le candidat produira en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

7-2 Contenu des offres

Le dossier devra être rédigé en langue française et signé par la personne habilitée.

Le dossier devra comporter :

- l'acte d'engagement et ses annexes n°1,2 et 3,
- une proposition tarifaire détaillée concernant la location-vente de l'abatteuse,
- les modalités contractuelles de la location-vente,
- la présentation technique détaillée de l'abatteuse proposée conforme aux exigences du Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- la notice descriptive du C.C.T.P. complétée.

Toutes les pièces doivent être dûment datées, paraphées et revêtues du cachet commercial de l'entreprise et signées par une personne apte à engager le candidat.

Les offres seront valables jusqu'au 14 mars 2018.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8-1 Classement des candidatures

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- capacités techniques et professionnelles,
- capacités économiques et financières.

8-2 Classement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères d'attribution suivants :

- Qualités techniques : 50 %
- Prix : 40 %
- Garantie constructeur : 5 %
- Délais d'intervention service après-vente : 5 %

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Lorsqu'une aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le marché est déclaré sans suite ou infructueux.

Après attribution, le pouvoir adjudicateur avise les candidats non retenus, puis notifie le marché à l'attributaire.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à Monsieur David DAUPHIN, Directeur de l'Atelier Technologique, du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00.

Tél. : 06 83 69 79 10

Courriel : david.dauphin@educagri.fr